

Dossier

Les institutions financières publiques et mai 68

Les cinq « mai 68 » des institutions financières publiques

On peut s'étonner que *Gestion & Finances Publiques* cède à la mode ambiante et consacre un dossier à mai 68. On peut en effet avoir l'impression que les finances publiques ont peu à voir avec les « événements » dont les médias célèbrent à satiété le cinquantième anniversaire. Et pourtant, l'histoire des institutions financières publiques et mai 68¹ reste à écrire. Nous soulignons : « et », de préférence à « en », car il y aurait en fait au moins cinq récits complémentaires à articuler.

Le premier concerne les « événements » eux-mêmes. Les institutions financières ne sont guère au centre de cette partie de l'histoire de mai. Les manifestants et les contestataires ont superbement ignoré les institutions financières publiques². Les pouvoirs publics ont été rapidement concentrés à Matignon et ont été accaparés par les questions d'ordre public, les débats politiques, puis les négociations syndicales, discussions de Grenelle dont le ministre de l'Économie et des finances a d'ailleurs été délibérément écarté par le Premier ministre³. Ainsi, on ne trouve que peu de traces des institutions financières dans les ouvrages généraux consacrés à mai 68.⁴

Toutefois, les témoignages de fonctionnaires des finances⁵ montrent que ces administrations ont été aussi à l'œuvre dans la gestion du pays pendant cette période de crise : approvisionnement du système bancaire en signes monétaires, essence, ravitaillement, surveillance des frontières... Les fonctionnaires demeurés à leurs postes ont participé courageusement à la continuité des services publics.

Et, ce qui est moins connu, les administrations financières ont été atteintes par la vague de contestation. En leur sein, des jeunes ont « pris la parole », des membres les plus éclairés des élites dirigeantes ont accepté certaines remises en cause, des syndicats ont orchestré des grèves... sans doute plus faiblement que dans les universités ou l'industrie, mais de manière suffisamment significative pour avoir laissé des traces encore bien vivantes.

À plus long terme, chaque institution financière peut avec le recul constater combien les évolutions de la société, dont Mai 68 a été, sinon la cause, du moins l'accélérateur, l'ont transformée. Même si la césure est moins marquée et pourrait se situer sur beaucoup de sujets entre 1965 et 1973 ; même si certaines réformes ont leur origine ailleurs que dans la contestation intellectuelle de la société bourgeoise, on peut constater aujourd'hui qu'il y a un « avant » et un « après mai 68 » dans l'histoire récente de nombreuses institutions.

Enfin, chacun sait que l'histoire économique et financière de la France contemporaine, doit prendre en considération le coût de la paralysie de l'économie, les effets positifs et négatifs – des accords de Grenelle, l'impact de la crise sur l'image internationale du pays...

Participation aux événements, continuité du service public, source de réformes institutionnelles et de réformes sociétales, impact économique de la crise... notre dossier reflète cette diversité des relations entre Mai 68 et les institutions financières publiques, qu'on considère celles-ci comme des acteurs ou comme des victimes de la crise. Que les institutions qui ont répondu favorablement à notre proposition soient remerciées car le projet pouvait paraître un peu décalé. Pourtant, cette publication s'inscrit bien dans l'historiographie de mai 68 qui, en ce cinquantième anniversaire, semble découvrir les acteurs inconnus des événements, les « soixante-huitards ordinaires » que les leaders de la « Génération 68 »⁶ et les clichés sur la « révolution sexuelle » ont quelque peu éclipsés pendant un demi-siècle. La génération n'est pas si homogène qu'on l'a décrite, pas si intellectuelle, pas si parisienne⁷. Peut-être ces quelques contributions évoqueront-elles des souvenirs et suggéreront-elles des vocations (d'historiens, pas de contestataires !), dont la revue *Gestion & Finances Publiques* sera heureuse de rendre compte sans attendre le soixantième anniversaire. ■

Michel LE CLAINCHE
Rédacteur en chef

¹ Nous entendons par là le ministère des Finances et ses services mais aussi la Cour des comptes dont le Comité d'histoire a, le premier, donné l'exemple, la Banque de France, la Caisse des dépôts, etc.

² On précise « publiques » car le 24 mai, ils ont incendié la façade de la Bourse des valeurs, symbole du capitalisme honni.

³ Édouard Balladur, *L'arbre de Mai*, Les ateliers Marcel Jullian, 1979.

⁴ Par exemple : Adrien Dansette, *Mai 1968*, Plon, 1971 ou Laurent Joffrin, *Mai 68*, Le Seuil, 1988.

⁵ Rassemblés et publiés pour la première fois pour G&FP par le Comité d'histoire économique et financière de la France et accessibles sous forme d'une exposition virtuelle sur <https://lesvoixdesfinances.omeka.net>

⁶ « Génération » d'Hervé Hamon et Patrick Rotman (Le Seuil, 1987 et 1988)

⁷ Voir Le Monde du 17 mars 2018, le dossier « Mai sous ses vraies couleurs » et spécialement « Idées reçues » de Marion Rousset. Parmi les ouvrages illustrant cette nouvelle approche : « Mai 68, un pavé dans leur histoire » de Julie Pagis, Presses de Sciences Po, 2015 ou « De grands soirs en petits matins » de Ludivine Bantigny, Le Seuil, 2018.